



CALENDRIER RÉGIONAL

2023

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)
DE LA RÉGION OCCITANIE

Mise à jour

juin 2022



Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

- www.cdg09.fr - www.cdg11.fr
- www.cdg-12.fr - www.cdg30.fr
- www.cdg31.fr - www.cdg32.fr
- www.cdg34.fr - www.cdg46.fr
- www.cdg48.fr - www.cdg65.fr
- www.cdg66.fr - www.cdg81.fr
- www.cdg82.fr

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque procédure. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.

LE SITE CONCOURS-TERRITORIAL : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- **Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG**
- **Mise à jour dynamique et régulière des informations**
- **Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.**



The screenshot shows the homepage of the 'portail national des concours et examens professionnels'. It features a search bar with the text 'Je recherche un concours / un examen' and several dropdown menus for 'Je suis...', 'Niveau de diplôme', 'Catégorie', 'Filière', and 'Grade'. A red button labeled 'VOIR LES RÉSULTATS (163)' is visible below the search bar. The top navigation bar includes the logo and a 'MES INSCRIPTIONS' button.

Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr ?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours-territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, 3^{ème} voie...) et / ou une spécialité, discipline, option.

Questions / réponses

Qu'est-ce que la Fonction Publique Territoriale ?

Comment s'inscrire à un concours ou à un examen professionnel ?

Peut-on s'inscrire à plusieurs concours ?

Comment devenir fonctionnaire territorial ?

Comment se préparer à un concours ?

Qu'est-ce que FranceConnect et pourquoi l'utiliser pour se connecter à ce site ?

VOIR PLUS

Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France-Connect), vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), à un espace candidat de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).



Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture. Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

Ce site est édité par le [GIP Informatique des Centres de Gestion](#), pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.

Ariège
CDG 09

4 avenue Raoul Lafayette
09000 FOIX
05 34 09 32 40
www.cdg09.fr

Aude
CDG 11

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX
04 68 77 79 79
www.cdg11.fr

Aveyron
CDG 12

Immeuble « Le Sérial »
10 faubourg Lo Barry
Saint Cyrice Étoile
12000 RODEZ
05 65 73 61 60
www.cdg-12.fr

Gard
CDG 30

183 chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
04 66 38 86 98 ou
04 66 38 86 85
www.cdg30.fr

Haute-Garonne
CDG 31

590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
05 81 91 93 00
www.cdg31.fr

Gers
CDG 32

4 place du Maréchal Lannes
BP 80002
32001 AUCH CEDEX
05 62 60 15 00
www.cdg32.fr

Hérault
CDG 34

Parc d'activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
04 67 04 38 81
www.cdg34.fr

Lot
CDG 46

12 Avenue Charles Pillat
46090 PRADINES
05 65 23 00 95
www.cdg46.fr

Lozère
CDG 48

11 boulevard des Capucins
BP 80092
48003 MENDE CEDEX
04 66 65 30 03
www.cdg48.fr

Hautes-Pyrénées
CDG 65

13 rue Emile Zola
65600 SEMEAC
05 62 38 92 50
www.cdg65.fr

Pyrénées-Orientales
CDG 66

Centre del Mon - BP 901
35 boulevard Saint-Assisclé
66020 PERPIGNAN CEDEX
04 68 34 88 66
www.cdg66.fr

Tarn
CDG 81

188 rue de Jarlard
81000 ALBI
05 63 60 16 50
www.cdg81.fr

Tarn-et-Garonne
CDG 82

23 boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
05 63 21 62 00
www.cdg82.fr

SOMMAIRE CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise territorial	C	Page 7
FILIERE CULTURELLE Adjoint territorial principal de 2 ^{ème} classe du patrimoine	C	Page 8
FILIERE ARTISTIQUE Professeur territorial d'enseignement artistique Répartition des disciplines	A	Page 9 Page 10
FILIERES MEDICO-SOCIALE et MEDICO-TECHNIQUE Médecin territorial	A	Page 11
Psychologue territorial	A	Page 11
Infirmier territorial en soins généraux	A	Page 12
Aide-soignant territorial	B	Page 12
Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 12
FILIERE ANIMATION Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 13
FILIERE POLICE MUNICIPALE Chef de police municipale	B	Page 14
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS Lieutenant de 2 ^{ème} classe de SPP	B	Page 15

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise territorial (promotion interne)	C	Page 16
FILIERE SPORTIVE Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade) Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B B	Page 17 Page 17
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS Lieutenant de 1 ^{ère} classe de SPP (avancement de grade)	B	Page 18
PREVISIONNEL CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2023		Pages 20 -21

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 26 janvier 2023	<p>Répartition par spécialité :</p> <p>CDG 48 Bâtiment, Travaux publics, VRD</p> <p>CDG 30 Logistique et sécurité</p> <p>CDG 31 Environnement, Hygiène</p> <p>CDG 65 Espaces naturels, espaces verts</p> <p>CDG 31 Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique</p> <p>CDG 82 Restauration</p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 28 mars 2023	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.				
		TROISIEME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	EXTERNE	<p>Les candidats au concours externe sur titres avec épreuve (spécialités Musique et danse et Art dramatique) et au concours externe sur titres avec épreuves (spécialité Arts plastiques) d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique doivent être titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>Pour la spécialité Musique et danse : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat</p> <p>Pour la spécialité Art dramatique : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ;</p> <p>Pour la spécialité Arts plastiques :</p> <p>a) Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ;</p> <p>b) ou un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 ;</p> <p>c) ou un titre ou diplôme national de niveau équivalent.</p> <p>d) ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 30 janvier 2023	ORGANISATION NATIONALE <i>Voir répartition des disciplines page suivante</i>
		INTERNE	<p>Ouvert aux assistants d'enseignement artistique justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Les formations ou diplômes permettant de participer au concours interne dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes les permettant dans la spécialité danse, sont précisés par décret. Il s'agit du Diplôme d'Etat (DE).</p> <p>Les candidats devront justifier avoir suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes (DE ou DUMI).</p> <p>Les candidats non titulaires du diplôme requis pour se présenter au concours interne de professeur d'enseignement artistique sont invités à solliciter la décision de la commission d'équivalence de diplômes dans les mêmes conditions que le concours externe ci-dessus.</p>				

Spécialités	Disciplines	Organisateurs	Spécialités	Disciplines	Organisateurs
Musique	Violon	CDG 13	Musique	Direction d'ensembles instrumentaux	CIG GC
	Alto	CDG 25		Chant	CDG 59
	Violoncelle	CDG 31		Direction d'ensembles vocaux	CIG GC
	Contrebasse	CIG PC		Musique ancienne (tous instruments)	CDG 37
	Flûte traversière	CDG 63		Musique traditionnelle (tous instruments)	A déterminer
	Hautbois	A déterminer		Jazz (tous instruments)	CDG 35
	Clarinete	CDG 69		Musique électroacoustique	CDG 06
	Basson	CDG 72		Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG 40
	Saxophone	CDG 35		Accompagnateur (musique et danse)	A déterminer
	Trompette	CDG 62		Professeur d'accompagnement (musique et danse)	CDG 14
	Cor	CDG 59		Formation musicale	CDG 54
	Trombone	CDG 33		Culture musicale	CIG PC
	Tuba	CDG 44		Ecriture	CIG PC
	Piano	CDG 69		Professeur chargé de direction (musique, danse ou art dramatique)	CIG GC
	Orgue	CDG 45		Danse	Danse contemporaine
	Accordéon	CDG 77	Danse classique		CDG 76
Harpe	CDG 06	Danse jazz	CDG 76		
Guitare	CIG PC	Art dramatique	Pas de discipline pour cette spécialité	CIG GC	
Percussions	A déterminer				
Arts plastiques	Histoire des arts	CDG 34	Arts plastiques	Cinéma, vidéo	A déterminer
	Espaces sonores et musicaux	A déterminer		Graphisme, illustration	CDG 34
	Infographie et création multimédia	CDG 34		Peinture, dessins, arts graphiques	CDG 34
	Philosophie des arts et esthétique	A déterminer		Photographie	A déterminer
	Sculpture, installation	CDG 34		Design d'espace, scénographie	CDG 44
	Design d'objet	CDG 44		Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication	CDG 44

CONCOURS

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MEDECIN TERRITORIAL DE 2 ^{ème} CLASSE	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouverts aux candidats titulaires :</p> <p>1- d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1^o de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ;</p> <p>2- Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.</p> <p>Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.</p>	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 février 2023	CDG 31
PSYCHOLOGUE TERRITORIAL	A	EXTERNE	<p>Ouverts aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivré en application de l'article L.4311-4 du même code. 	Du mardi 20 septembre au mercredi 26 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 3 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 23 janvier 2023	CDG 11

CONCOURS

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GÉNÉRAUX	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique - ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code. 	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 30 janvier 2023	CDG 31
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL	B	EXTERNE SUR TITRES	<p>Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique..</p> <p>Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1° Du diplôme d'Etat d'aide-soignant ; 2° Du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ; 3° Du diplôme professionnel d'aide-soignant. <p>Soit autorisation d'exercer la profession (pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen)</p>	En attente de la parution des décrets fixant les modalités d'organisation			

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 13 septembre au mercredi 19 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 27 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 23 mars 2023	A déterminer
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 1^{er} décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Tests psychotechniques Lundi 27 mars 2023 Jeudi 8 juin 2023	Organisation nationale A déterminer
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
LIEUTENANT DE 2 ^{ÈME} CLASSE DE SPP	B	INTERNE	<p>Ouvert :</p> <p>a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires d'une qualification de chef d'agrès tout engin de sapeur-pompier professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministère de l'intérieur ;</p> <p>b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.</p>	Du mardi 13 septembre au mercredi 19 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 27 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	avril 2023 <i>(date à déterminer)</i>	CDG 69 CIG GC

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	C	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 26 janvier 2023	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial principal 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 janvier 2023	CDG 11
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 janvier 2023	CDG 33

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
LIEUTENANT DE 1 ^{ÈRE} CLASSE DE SPP	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 2 ^{ème} classe ayant au moins atteint, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4 ^{ème} échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022	février 2023 <i>(date à déterminer)</i>	CDG 33

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 7 février au mercredi 15 mars 2023	Jeudi 23 mars 2023	Jeudi 19 octobre 2023
REDACTEUR TERRITORIAL	B	Du mardi 7 février au mercredi 15 mars 2023	Jeudi 23 mars 2023	Jeudi 19 octobre 2023
INGENIEUR	A	Du mardi 10 janvier au mercredi 15 février 2023	Jeudi 23 février 2023	Mercredi 21 et jeudi 22 juin 2023
AGENT DE MAITRISE	C	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2022	Jeudi 20 octobre 2022	Jeudi 26 janvier 2023
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	C	Du mardi 9 mai au mercredi 14 juin 2023	Jeudi 22 juin 2023	Jeudi 23 novembre 2023
BIBLIOTHÉCAIRE	A	Du mardi 10 janvier au mercredi 15 février 2023	Jeudi 23 février 2023	Mardi 23 mai 2023
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 11 octobre au mercredi 16 novembre 2022	Jeudi 24 novembre 2022	Jeudi 25 mai 2023
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	Du mardi 11 octobre au mercredi 16 novembre 2022	Jeudi 24 novembre 2022	Jeudi 25 mai 2023
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022	Jeudi 10 novembre 2022	Mardi 28 mars 2023
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022	Jeudi 10 novembre 2022	A compter du lundi 30 janvier 2023
MEDECIN TERRITORIAL	A	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022	Jeudi 10 novembre 2022	A compter du lundi 6 février 2023
SAGE-FEMME	A	Du mardi 25 octobre au mercredi 30 novembre 2022	Jeudi 8 décembre 2022	A compter du lundi 20 mars 2023
PSYCHOLOGUE	A	Du mardi 20 septembre au mercredi 26 octobre 2022	Jeudi 3 novembre 2022	A compter du lundi 23 janvier 2023
PUERICULTRICE TERRITORIALE	A	Du mardi 11 octobre au mercredi 16 novembre 2022	Jeudi 24 novembre 2022	A compter du lundi 6 février 2023
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	A	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022	Jeudi 10 novembre 2022	A compter du lundi 30 janvier 2023
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023	Jeudi 27 avril 2023	A compter du jeudi 9 octobre 2023
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 13 septembre au mercredi 19 octobre 2022	Jeudi 27 octobre 2022	A compter du lundi 6 mars 2023
ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023	Jeudi 27 avril 2023	Mercredi 11 octobre 2023
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023	Jeudi 27 avril 2023	Mardi 3 octobre 2023
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 7 mars au mercredi 12 avril 2023	Jeudi 20 avril 2023	Jeudi 21 septembre 2023
ANIMATEUR	B	Du mardi 7 mars au mercredi 12 avril 2023	Jeudi 20 avril 2023	Jeudi 21 septembre 2023
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 13 septembre au mercredi 19 octobre 2022	Jeudi 27 octobre 2022	Jeudi 23 mars 2023
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Jeudi 8 juin 2023
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	Du mardi 4 octobre au mercredi 9 novembre 2022	Jeudi 17 novembre 2022	Jeudi 11 mai 2023

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
ATTACHE PRINCIPAL	A	Du mardi 8 novembre au mercredi 14 décembre 2022	Jeudi 22 décembre 2022	Jeudi 6 avril 2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 25 octobre au mercredi 30 novembre 2022	Jeudi 8 décembre 2022	Jeudi 16 mars 2023
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Jeudi 13 avril 2023
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Jeudi 13 avril 2023
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE promotion interne	B	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Jeudi 13 avril 2023
AGENT DE MAÎTRISE	C	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2022	Jeudi 20 octobre 2022	Jeudi 26 janvier 2023
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE –avancement de grade	A	Du mardi 11 octobre au mercredi 16 novembre 2022	Jeudi 24 novembre 2022	A compter du jeudi 16 février 2023
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE – avancement de grade	A	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023	Jeudi 27 avril 2023	A compter du jeudi 28 septembre 2023
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2022	Jeudi 20 octobre 2022	Jeudi 12 janvier 2023
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 6 septembre au mercredi 12 octobre 2022	Jeudi 20 octobre 2022	Jeudi 12 janvier 2023
CHEF DE POLICE MUNICIPALE Promotion interne	B	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Jeudi 8 juin 2023



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE